



PREFET DU VAL DE MARNE



## CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE PROGRAMMATION 2023 FICHE BILAN

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Association : <b>CHALEUR ET PARTAGE</b>
<b>Adresse</b>	Chez Ndèye Diop 1 rue Clément Ader 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>SOUTIEN À LA SCOLARITÉ, ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE, CHANTIERS JEUNES ET INITIATION À L'INFORMATIQUE ET L'ALPHABÉTISATION.</b>
<b>Pilier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Entreprenariat <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Qualité architecturale <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/> Autre : accès à la culture
<b>Dates auxquelles s'est déroulée l'action</b>	Du 01/01/2023 au 01/01/2024 <ul style="list-style-type: none"><li>- Soutien scolaire : 4 jours par semaine (hors mercredis et vacances scolaires).</li><li>- Sensibilisation à la parentalité : quatre soirées-débats effectuées, le 17 février, le 26 mai, le 6 octobre et le 8 décembre.</li></ul> Une journée fut également organisée le 08 mars 2023, à l'occasion de la journée des droits des femmes. Des sujets

	<p>touchant au thème de la parentalité ont été abordés par les intervenants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sorties pédagogiques : Quatre sorties effectuées, le 25 janvier, le 18 mai, le 18 octobre et le 15 novembre.</li> <li>- Alphabétisation et informatique : une fois par semaine.</li> <li>- Sensibilisation à la citoyenneté : 9 actions effectuées, le 21 et 23 février, le 8 et 17 mai, le 14, 17, 21 juin, la première semaine de juillet, le 12 juillet, le 23 octobre et la première semaine des vacances de décembre.</li> </ul>
<p><b>Lieu(x) de réalisation de l'action</b> (structure, quartier...)</p>	<p>Local Chaleur et Partage – Quartier du Bois l'Abbé 3 Villa Franche Comté – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE</p> <p>Centre municipal la Colline – Quartier du Bois l'Abbé 13 Rue Rabelais – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE</p>
<p><b>Public effectivement touché</b> (Rappeler le public initialement visé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Public initialement visé</b> : 300 personnes <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Soutien à la scolarité</u> : 20 à 30 élèves par jour, une quarantaine d'élèves inscrits sur l'année.</li> <li>• <u>Initiation à l'informatique</u> : 4 personnes 1 fois par semaine ; les mercredis (8 personnes maximum).</li> <li>• <u>Cours d'alphabétisation</u> : 6 personnes 1 fois par semaine ; les jeudis.</li> <li>• <u>Sensibilisation à la citoyenneté</u> : 10 personnes par action (minimum).</li> <li>• <u>Actions parentalité</u> : Minimum 120 personnes à l'année (parents et enfants).</li> </ul> </li> <li>- <b>Public effectivement touché</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Soutien à la scolarité</u> : 59 élèves inscrits sur l'année scolaire 2022-2023. Et 41 sur l'année scolaire en cours (dont 6 nouveaux, soit 65 enfants touchés) En moyenne une vingtaine d'élèves présents quotidiennement. 5 élèves le samedi.</li> <li>• <u>Sorties pédagogiques</u> : 89 enfants et 14 parents participants à nos quatre sorties.</li> <li>• <u>Initiation à l'informatique</u> : Une à quatre personnes présentes chaque semaine (12 inscrits sur l'année).</li> <li>• <u>Cours d'alphabétisation</u> : Une à six personnes présentes chaque semaine (15 inscrits sur l'année).</li> <li>• <u>Sensibilisation à la citoyenneté</u> : 94 enfants et 24 adultes ont participé à nos actions de sensibilisation. Par ailleurs, nous estimons que nos actions de sensibilisation au tri des déchets, en porte à porte, ont au minimum touché 250 habitants (13 bâtiments visités, avec une vingtaine de personnes touchées par bâtiment).</li> <li>• <u>Accompagnement à la parentalité</u> : 71 adultes et 64 enfants présents lors des quatre soirées effectuées. 35 adultes et 13 enfants lors de la journée de la femme.</li> </ul> </li> </ul>

**- Nombre de personnes bénéficiaires :**

677 bénéficiaires,  
dont 650 habitant Chennevières-sur-Marne,  
dont 640 issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé.

**- Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :**

Age	Hommes	Femmes	Total
0-5 ans			
6-15 ans			<b>261</b>
16-17 ans			
18-25 ans			
26-64 ans			<b>416</b>
65 ans et plus			
<b>Total</b>			<b>677</b>

**Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés**

**Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?**

- Soutien scolaire : Nous avons eu 59 élèves inscrits, contre une quarantaine initialement prévue sur l'année 2022/2023. Par ailleurs, les capacités de lecture et de compréhension se sont significativement améliorées pour la plupart de nos élèves. De gros progrès ont également été notés en mathématiques pour les élèves en grande difficulté.
- Soutien scolaire pour collégiens : Six élèves inscrits, contre cinq initialement prévus. Les progrès des collégiens ont été soulignés par les parents. Les parents des élèves des cours de soutien, tous niveaux confondus, se sont très largement déclarés satisfaits de la qualité des cours.
- Sorties pédagogiques : Quatre sorties sur les cinq prévues ont été réalisées. Une moyenne de 20 enfants par sortie a été respectée. Les enfants et parents déclarent apprécier les sorties, qui leur permettent d'ouvrir leurs horizons intellectuels et d'accéder à la culture. Des questions sont ponctuellement posées en cours de sortie afin de s'assurer de la bonne compréhension des enfants.
- Initiation à l'informatique : Une à trois personnes ont participé aux cours chaque semaine, avec 12 inscrits sur l'année et une capacité maximale de 4 personnes par cours. Les questionnaires de satisfaction révèlent que 100% des participants se sont déclarés satisfaits de la qualité des cours. Les participants réguliers ont nettement amélioré leur niveau de maîtrise en informatique (navigation sur le bureau, internet, mails, utilisation du smartphone, Word...).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Alphabétisation</u> : Une à six personnes ont participé aux cours chaque semaine, avec 15 inscrits sur l'année, contre 10 initialement prévues. Les questionnaires de satisfaction révèlent que 100% des participants se sont déclarés satisfaits de la qualité des cours. Les participants réguliers ont pour la plupart nettement amélioré leur niveau de maîtrise en français (lecture, orthographe, grammaire, conjugaison...).</li> <li>• <u>Sensibilisation à la citoyenneté</u> : De 10 à 36 personnes étaient présentes à chaque action, contre 10 personnes minimums initialement prévues. La participation régulière des enfants et des familles, ainsi que le soutien des habitants qui assistent à nos actions ou en bénéficient, montrent que nos actions rencontrent du succès.</li> <li>• <u>Accompagnement à la parentalité</u> : 71 adultes et 64 enfants étaient présents sur nos quatre actions, soit 135 personnes contre les 120 personnes initialement prévues sur l'année. Les questionnaires de satisfaction effectués après chaque rencontre mettent en évidence qu'entre 75 et 100% des participants ont fait soit des retours très positifs, soit positifs (selon la question posée: accueil, thème proposé, utilité, accessibilité). Des questions sur le contenu sont notamment posées, afin de vérifier que les participants repartent avec au moins un élément intéressant pour eux: quelles sont les informations qui vous ont le plus marquées? Que souhaiteriez-vous transmettre à vos enfants? Quelles difficultés rencontrez-vous dans votre rôle de parent?</li> </ul>
<p><b>Difficultés rencontrées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Soutien à la scolarité</u> : Le manque de discipline de certains élèves, qui perturbent le bon déroulement des cours de soutien scolaire, et qui influencent certains camarades, finissant par imiter leurs comportements.</li> <li>- <u>Sorties pédagogiques</u> : Une minorité de familles ne respectent pas la parole donnée ou les horaires convenus, et/ou ne préviennent pas en cas d'absence, ce qui complique l'organisation des sorties. En outre, l'indiscipline des élèves constitue une entrave à l'apprentissage une fois sur place.</li> <li>- <u>Cours d'alphabétisation et d'informatique</u> : Les groupes n'étant pas composés de personnes aux niveaux homogènes, ou ayant suivi régulièrement tous les cours, il est impossible d'établir un programme sur l'année. Un suivi et un apprentissage individualisé est donc</li> </ul>

	<p>nécessaire. En outre, les personnes apprenant à lire et à écrire ont besoin d'un accompagnement permanent. Tout ceci limite grandement le nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément.</p> <p>Par ailleurs un travail à domicile s'avère nécessaire d'une semaine sur l'autre afin de consolider les acquis, ce qui n'est pas toujours effectué, soit par manque de motivation concernant le français, soit par l'absence de matériel informatique à domicile. Et il n'est pas rare que l'on doive refaire les leçons avec une même personne, du fait de ce problème d'assiduité et/ou de capacité de travail (disponibilité intellectuelle ou temps libre) chez certains adultes. La majorité des inscrits ne participent pas régulièrement aux cours, voire renoncent après quelques semaines ou mois, ce qui ne permet pas d'assurer une consolidation des acquis.</p> <p>Les participants réguliers ont quant à eux souligné l'importance de ces formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sensibilisation à la citoyenneté</u> : Un sentiment d'insécurité en augmentation, du fait de dégradations et d'incendies.</li> <li>- <u>Accompagnement à la parentalité</u> : Difficulté à mobiliser les papas, qui restent en extrême minorité dans toutes nos actions, que ce soit en tant que bénévoles ou bénéficiaires. Nous avons tout de même réussi à atteindre une quasi parité lors de la soirée parentalité du 08/12/2023. Sur le plan des inscriptions et de l'organisation des soirées, même remarque que pour les sorties scolaires.</li> </ul>
<p><b>Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?</b></p>	<p>Oui</p>
<p><b>Description précise de l'action et de sa mise en œuvre</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Soutien scolaire en période scolaire</u> : 4 fois par semaine. Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h (hors vacances scolaires). Participants : 15 à 30 enfants de 6 à 13 ans, 4 à 8 encadrants (bénévoles et un salarié : 1 encadrant pour 5 élèves maximum).</li> <li>2. <u>Soutien scolaire pour collégiens</u> : une fois par semaine, les samedis, de 14h à 16h (pour les collégiens en difficultés). Encadrement individualisé par un enseignant bénévole (qui n'est plus disponible depuis la rentrée scolaire 2023), avec un effectif de 5 élèves maximum.</li> <li>3. <u>Sorties pédagogiques</u> :</li> </ol>

- Le 25 janvier 2023, une visite de la mairie de Chennevières a été organisée avec 17 enfants et 8 accompagnateurs et parents, en collaboration avec M. Eddy Dupuis, chargé de mission à la mairie. Cette visite s'est effectuée en présence de 3 élus, du chef de la police municipale de Chennevières et de M. Le Maire. A 14h, nous nous sommes repartis en deux groupes, qui ont fait le tour des locaux et ont dialogué avec les fonctionnaires de chaque service. Ce fut l'occasion de comprendre le fonctionnement de chaque service de la Mairie (service état civile, urbanisme, gestion des finances, rôle du maire, prises de décisions, fonctionnement démocratique etc.). A 15h30, une visite du théâtre Roger Lafaille a été effectuée, suivie d'un goûter organisé par la mairie.
  - Le jeudi 18 mai 2023 fut l'occasion pour notre association d'organiser une sortie en bus au Château de Vaux le Vicomte, à laquelle 44 enfants et 15 adultes ont pu participer. La visite se déroula de 10h30 à 15h, avec, en première partie, la visite du château, puis de ses jardins l'après-midi. Vaux-le-Vicomte est considéré comme l'œuvre fondatrice du jardin à la française. Créé au XVIIe siècle, ce lieu fut le théâtre d'événements historiques marquants et le témoin de l'éviction tragique de son créateur, Nicolas Fouquet, qui fut emprisonné à la suite d'un procès rocambolesque. Le parcours sonore immersif auquel nous avons participé nous a permis d'embarquer dans un voyage à travers l'Histoire de France : la mort de Mazarin, le complot ourdi par Colbert et Louis XIV contre Fouquet, la somptueuse fête avec Molière, La Fontaine et Vatel, l'arrestation de Fouquet par d'Artagnan, le procès, etc.
  - Le 18 octobre, avec 17 enfants âgés de 7 à 11 ans, et 4 accompagnateurs, nous avons effectué une visite guidée du musée, du 17<sup>e</sup> siècle à nos jours. Le Musée a vocation à rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessible l'histoire de l'immigration au plus grand nombre. Il vise tout particulièrement à faire connaître et reconnaître le rôle de l'immigration dans la construction de la France, en mettant en lumière la contribution des immigrés au développement économique, aux évolutions sociales et à la vie culturelle du pays.  
Thématiques abordées: esclavage, xenophobie, rôle des immigrés dans la guerre, re-construction de la France, et autres anecdotes (déhéritage, rejets en tout genre, production musical des émigrés, influences sur la culture, le sport...).
- L'Aquarium tropical a été visité l'après midi sous forme de parcours pédagogique. Les bassins permettent de découvrir plus de 15 000 animaux issus de 750 espèces, ainsi que les différentes adaptations développées par les espèces pour vivre dans leur milieu.

- Le mercredi 15 novembre à 11h, nous avons effectué une sortie avec les enfants à la médiathèque Albert Camus de Chennevières-sur-Marne. L'objectif était d'attirer les enfants vers la lecture à travers des contes, et en fréquentant la médiathèque. La médiathèque accueille les enfants Canavérois pour leur faire découvrir ou redécouvrir des histoires, contes ou légendes. Les bibliothécaires de la section jeunesse déploient une grande inventivité pour aiguïser la curiosité des enfants par des lectures à voix haute. Dix enfants étaient présents (capacité maximale d'accueil pour notre groupe à la médiathèque). Sur ces dix, 9 ont aimé et voudraient refaire la sortie, et 4 ont pris les documents pour s'inscrire à la médiathèque, parmi lesquels un enfant nommé Cheikh, qui était pourtant le seul à ne pas avoir aimé les contes.

#### 4. Accompagnement à la parentalité :

Déroulé des soirées-débats :

19h - 19h30 temps d'accueil et de collation.

19h30 : les enfants sont mis dans une salle à part pour visionner un film. Les adultes sont invités à participer à deux groupes d'échanges sur différentes thématiques pendant 40 minutes, suivies de 20 minutes de restitution/ discussion commune.

20h30 - 21h30 : repas partagé.

*Vendredi 17 février 2023* : Parents d'origine étrangère et difficulté d'éducation dans un environnement nouveau.

Les thématiques optionnelles suivantes ont été proposées aux participants :

1 Le fait d'avoir reçu une éducation à l'étranger facilite-t-il l'éducation de ses enfants en France ?

2 Connaissez-vous les droits et devoirs des enfants et des parents ?

3 Pensez-vous que les parents d'origine étrangère ont besoin de soutien dans l'éducation des enfants ?

Voici les principaux points qui ont été soulignés lors de nos échanges :

- Les valeurs et traditions changent vis-à-vis du pays d'origine, ce qui rend parfois difficile de faire entendre celles que l'on veut inculquer ou de conserver certaines traditions/habitudes.
- La confiance et la responsabilisation : Les parents font parfois preuve d'un manque d'écoute de leurs enfants, ce qui n'aide pas à établir une relation basée sur la

confiance (l'enfant peut avoir du mal à se confier à ses parents par peur de la réaction). La fracture numérique pour certaines populations immigrées empêche par ailleurs la compréhension de certains enjeux qui y sont liés (prévention, démarches).

- Le respect et le savoir vivre : "En Afrique, c'est la communauté qui est responsable de l'éducation". La plupart des parents ont déploré l'individualisme en France, car dans la plupart de leurs pays tout le monde se sent responsable de l'éducation des jeunes dans la rue, et les jeunes écoutent les anciens ; alors qu'en France il est difficile d'aborder des jeunes sur ces sujets, et encore plus de se faire entendre.

De plus, certains adolescents pensent que gagner leur majorité leur fait gagner le droit d'outrepasser l'autorité parentale (exemple : le droit de rester dehors). Certains ont considéré que le laisser aller des jeunes était dû au fait que les enfants sont surprotégés par la loi (interdiction de frapper, menace de faire appel aux services sociaux au moindre conflit), et sont parfois façonnés par un discours "trop positiviste", où l'enfant est roi. De ce fait, les parents ont beaucoup de frein et d'appréhension s'ils doivent sévir, et leurs moyens de dissuasion sont parfois trop limités.

*Vendredi 26 mai 2023* : Les parents comme modèles pour leurs enfants : langue, histoire du pays avec la France.

15 adultes et 15 enfants furent présents pour cette soirée. Les thématiques optionnelles suivantes ont été proposées aux participants :

- 1 Est-ce que le comportement des parents a un impact sur la manière d'être de l'enfant ?
- 2 Est-il efficace de conseiller un enfant sans se conformer à ses dires ?
- 3 La meilleure éducation est-elle dans l'exemplarité ou la parole ?
- 4 Est-ce que mettre l'accent sur l'histoire d'un ancien pays colonisé devant peut avoir un impact positif sur son insertion dans son environnement

Voici les principaux points qui ont été soulignés lors de nos échanges :

- Un parent qui adopte un certain langage ou comportement sera imité par l'enfant, dans le bon comme le mauvais.
- L'éducation commence dès le plus jeune âge, et le fait de laisser les mauvaises habitudes s'installer nuira forcément à l'autorité parentale et au bien-être de la famille.



- Les fréquentations et influences extérieures prennent souvent le dessus sur l'éducation familiale, même après 20 ans. Il faut faire attention aux premiers signes de changement, aux fréquentations et aux influences des réseaux sociaux et d'internet, notamment concernant la religion.
- Le parent doit savoir se remettre en question lorsque son enfant lui fait une remarque (ex : le parent lui interdit l'usage excessif du téléphone tout en restant lui-même souvent dessus). Il faut aussi savoir expliquer la différence entre un divertissement et une nécessité, entre un enfant et un adulte.
- Il faut garder du temps à passer en famille, définir un cadre pour toute la famille. Concernant l'usage des écrans et d'internet il est recommandé de :
  - Ne pas laisser les enfants accéder aux écrans et à internet avant l'adolescence de préférence, et jamais sans l'accompagnement des parents jusqu'au collège.
  - De 3 à 6 ans, 30 minutes d'écran maximum avec les parents sont recommandées.
  - Pas d'accès à internet avant 9 ans.
  - Pas d'écrans avant 3 ans.
- Les enfants peuvent se trouver tiraillés entre deux identités du fait de l'histoire coloniale de la France et de l'influence des parents. Il faut savoir parler du passé avec modération et objectivité, sans tomber dans la rancœur envers les contemporains. Aucun comportement haineux vis à vis de la France ou de ses habitants n'a cependant été noté chez les familles se trouvant dans ce cas de figure.

*Le 08/03/2023: Une action pour la journée de la femme, traitant notamment des questions familiales se déroula dans notre local avec plusieurs intervenants sur divers sujets. 35 adultes et 13 enfants ont été accueillis sur l'ensemble de la journée, entre 14h et 19h30. Les enfants ont visionné plusieurs films durant la journée dans une salle séparée. Le soir, un repas sera proposé aux participants. Les adultes ont pu suivre diverses conférences:*

- Atelier de coaching personnel, avec l'intervention de Marie-Cécile, professeur. Thème abordé : la découverte de soi.
- La place de la mère dans la scolarité de ses enfants, avec l'intervention de Princia, professeur de français au collège.
- Le rôle de la femme dans l'éducation au foyer, avec l'intervention de Yolande, professeur à la retraite.
- L'image de la femme », avec l'intervention de Muriel Cerran, coiffeuse.
- Comment prendre soin de ses cheveux et sa peau, avec diverses intervenantes professionnelles.

- Les femmes à l'honneur, avec l'intervention de Jeanne, vice-présidente de notre association. Discours sur les droits des femmes, et les combats qu'il reste à mener (maltraitance, misogynie, discrimination...).
- Les formes de violences envers la femme, avec l'intervention de Gounde, et un témoignage poignant et édifiant sur le sujet.

*Vendredi 06 octobre: Le travail des parents et le temps consacré à l'éducation des enfants.*

Les thématiques suivantes ont été progressivement proposées aux participants :

1. Selon vous, avoir une activité professionnelle est-il un obstacle pour s'occuper des enfants ? Si oui, pourquoi ?
2. Y a-t-il des professions qui facilitent moins le temps consacré aux enfants ?
3. Quelles solutions avez vous trouvées pour concilier travail et éducation ? (Rôle de l'entourage/amis/famille ...)

Voici les principaux points qui ont été soulignés lors de nos échanges sur chaque question:

1. - Tout dépend de l'âge de l'enfant, de sa classe et de ses besoins. Plus il grandit, plus il faut l'accompagner.
  - Cela dépend aussi de la pénibilité du travail, du temps de transport et de l'endurance de chacun.
  - Un maman a choisi d'arrêter son travail du fait de devoir tout assumer toute seule et de s'occuper des enfants jusqu'à 23h en rentrant.
2. - Les professions exercées et citées comme pénibles pendant la soirée: BTP, infirmière.
  - Les métiers stressants, ce qui a une répercussion sur l'humeur et la disponibilité une fois rentré à la maison.
  - Les métiers nécessitant de prendre des transports longtemps, ce qui engendre parfois des retards et des problèmes d'organisation et de respect du planning.
3. - Le modèle avec un parent à la maison et l'autre au travail est celui qui permet le meilleur équilibre.
  - Le télétravail permet d'assurer une présence minimale auprès de l'enfant mais ne permet pas de le suivre et de s'occuper de lui constamment.
  - Le travail à mi-temps semble être la solution idéale, si les deux parents doivent travailler, ou pour une famille monoparentale (pendant que les enfants sont à l'école).
  - Un couple peut aussi s'organiser pour avoir des horaires décalées et ainsi être présent matin et soir pour ses enfants.
  - Si le travail est trop pénible, envisager un changement de poste.

- L'école ainsi que les garderie constituent une opportunité de déléguer la garde de ses enfants.
- Pour certains, les cours particuliers méritent de sacrifier une partie du budget.
- Les voisins peuvent ponctuellement prendre le relai en cas de besoin, mais c'est une pratique qui se perd un peu, notamment du fait du covid.
- Si la garde de l'enfant est déléguée, il faut veiller à passer tout de même à passer du temps avec lui pour lui donner des repères.
- Les grands enfants peuvent s'autogérer, voir assumer une partie du rôle des parents en leur absence. Mais il faut pour cela les avoir éduqué et suivi depuis leur jeune âge, ce qui nécessite, pour une famille monoparentale, de sacrifier son travail. Une délégation totale n'est pas une solution viable, cela peut se répercuter sur le parcours des grands.
- Envoyer son enfant "au pays" est une solution de dernier recours, qui s'est avéré faire ses preuves pour des cas extrêmes.

D'autres sujets ont aussi été abordés lors de la restitution.

- L'enfant a besoin de la présence de sa maman la première année.
- Pour certains, la fessée reste un moyen efficace malgré son interdiction. Ce débat récurrent nous a mené à définir le prochain thème sur le sujet de l'autorité et les moyens de sanctions.
- Concernant l'usage des écrans et d'internet, il est recommandé de:
  - Ne pas laisser les enfants devant les écrans avant 3 ans.
  - De 3 à 6 ans, 30 minutes d'écran maximum avec les parents sont recommandés.
  - Pas d'accès à internet avant 9 ans.
  - Ne pas les laisser accéder à internet avant l'adolescence de préférence, et jamais sans l'accompagnement des parents jusqu'au collège. Les enfants sont incapables de distinguer le vrai du faux.
  - Montrer le bon exemple en ne restant pas constamment sur son téléphone ou devant un écran.

Une question posée lors de l'enquête de satisfaction mérite d'être soulignée : "Quelles difficultés rencontrez-vous dans votre rôle de parent?". La quasi-totalité ont évoqué le fait de ne pas être écouté par leurs enfants. Le problème de l'enfant Roi a d'ailleurs été souligné dans les échanges: les enfants pensent qu'ils ont le "droit de", notamment car le discours sur les droits de l'enfant a pris de l'ampleur.

*Vendredi 08 décembre: Autorité parentale et moyens de sanctions.*

La thématique de la soirée fut animée par Ferdinand EZEMBE. Domaine de formations : Ethnopsychiatrie, relations interculturelles, Psychologie sociale et de l'enfant. Il est l'auteur de plusieurs publications dans des revues spécialisées. Membre de la société des africanistes (Musée du Quai Branly). Docteur en Psychologie de l'université de Paris X-Nanterre; et Directeur d'Axes pluriels, association de consultants et psychologues africains (équipe pluridisciplinaire). Il travaille sur les médiations interculturelles et ethnopsychiatriques. Il a assuré une consultation mensuelle d'ethnopsychiatrie au service de Psychiatrie de l'hôpital Maison Blanche à Paris . Ex chargé de cours à l'Université de Strasbourg. Il fait partie de la cellule d'écoute et de suivi des familles victimes de la radicalisation montée par la préfecture des Yvelines. Il est l'auteur des livres « L'Enfant africain et ses Univers » ainsi que « Les Adolescents Noirs en France, des jeunes en quête d'identité. Il a aussi écrit sur les Africains et l'emploi en France.

Il a proposé un exposé agrémenté de questions/ réponses. Son exposé tourna autour de la famille africaine immigrée, qui peut être une famille en souffrance car "la transplantation" entraîne des difficultés relationnelles avec le monde extérieur de la société d'accueil, mais elle entraîne aussi des perturbations manifestes dans le fonctionnement familial proprement dit. D'où les phénomènes dits de maltraitance. Il ne suffit donc pas de dire à un enfant « en France on ne tape pas sur les enfants », ou de lui apprendre le numéro vert qu'il pourra utiliser en cas de danger. Il faut aussi aider les parents à expliquer à leurs enfants pourquoi ils ne sont pas en accord avec tel ou tel type de comportement. Son exposé aborda la réalité des droits des enfants dans les cultures africaines « où tout n'est pas permis sur un enfant », comment gérer les interactions avec les professionnels de l'enfance en France , mais aussi sur le type de réponse qu'ils peuvent apporter collectivement ou avec l'appui des professionnels.

Les points qui ont principalement été soulignés durant son exposé sont:

1 Les familles africaines agissent parfois différemment des codes de conduites français (influence des religions, maraboutisme, traditions...). Cela entraîne une rupture entre les familles immigrés et les génération élevés en France, et parfois de grandes tensions, notamment identitaires: privations, mariages forcés, excision, maltraitance... Il faut faire intégrer aux parents que l'enfant doit être éduqué dans le cadre de la loi et l'environnement culturel français afin qu'il grandisse en harmonie avec son cadre de vie.

2 Certains parents immigrés prennent pour un affront le fait qu'un enfant lui oppose ses droits. Certains enfants profitent également de la situation pour menacer leur parent qu'ils les dénonceront au moindre écart, ce qui a pour conséquence que

des parents renoncent parfois, au moins partiellement, à suivre leurs enfants, car ne trouvant plus de leviers d'actions sur leur éducation.

3 Les violences psychologiques jouent également un rôle primordial dans le devenir des enfants, notamment lorsqu'il s'agit de cas extrêmes qui ont été exposés: insultes, violence vu dans les médias, mère battue ou violée devant les enfants... Il faut aussi veiller à ne pas négliger l'enfant sur le plan affectif, car cela aura des répercussions durables sur sa vie affective (attachement rapide aux personnes ou manque de repères).

4 Même à l'école, le parent doit faire en sorte que son enfant agisse selon une ligne de conduite inculquée dès le plus jeune âge. Une responsabilisation préventive vis à vis des portables des copains est nécessaire.

5 Un des problèmes notable est la garde des enfants par le grand frère ou la grande sœur, parfois sur de longues durées (parents partis à l'étranger). Il faut garder du temps à passer en famille et être à l'écoute des enfants. Cela est primordial pour établir une relation de confiance saine et être écouté en retour par l'enfant. Le psychologue précise qu'aucun sujet ne doit être tabou. Aussi, il faut prendre en considération la volonté de l'enfant, notamment lorsqu'il s'agit de son orientation scolaire/professionnelle.

L'exemple d'un enfant violent, pour lequel la mère ne trouvait pas de solution, a été donné. C'est en fait le manque d'attention qui faisait qu'il avait un comportement agité, car il voulait attirer l'attention sur lui. Il a suffi qu'un tiers intervienne pour lui expliquer qu'il fallait être plus affectueux envers l'enfant (lui dire je t'aime) et tolérant envers ses petites bêtises (ne pas focaliser sur le rangement, les dépenses...). L'enfant a ensuite radicalement évolué dans le bon sens.

6 Un enfant frappé n'est pas nécessairement retiré à sa famille de manière définitive: il faut que des coups et blessures à répétition sur un enfant innocent soient constatés (intention sadique).

7 Inspirer la peur aux enfants peut les inciter à mentir et briser une relation de confiance.

Un enfant ne ment pas forcément pour tromper, mais cela découle parfois d'une réalité psychique, d'un sentiment fort, qu'il dit être réel. Le mensonge est souvent la traduction d'une crainte ou d'un manque.

8 Il faut développer les groupes de soutien à la parentalité, discuter de manière ouverte avec d'autres parents et professionnels. Faire intervenir un tiers permet souvent de résoudre des problèmes, car un médiateur peut permettre la communication de messages qui ne passait pas ou plus.

##### **5. Sensibilisation à la citoyenneté :**

- 21 et 23 février : Action de sensibilisation à l'écologie et au tri des déchets. Nous avons rendu visite aux habitants

des 5 bâtiments de Clément Ader, des 3 bâtiments à villa Ile de France, 3 bâtiments à rue d'Alsace, ainsi que les quelques pavillons environnant le quartier. La plupart des habitants de ces bâtiments ont pu être sensibilisés aux problèmes liés aux poubelles. Malgré quelques portes fermées, le public a globalement très bien accueilli cette action et nous a encouragés à continuer.

- 8 mai : ramassages de déchets, avec des pinces de ramassage, dans les quartiers de Villa d'Auvergne, Villa Franche Comté, et de La Colline. 14h-16h : nous nous sommes divisés en trois groupes, sillonnant chacun un quartier. 16h-17h : les enfants se sont vus récompensés de leur effort avec des crêpes, des boissons et des petits cadeaux. Des produits de premières nécessités ont également été distribués aux adultes.
- 17 mai : Une animation fut assurée par l'association R.E.N.A.R.D dans notre local. Cet atelier concernait le cycle domestique de l'eau, de la rivière à l'eau potable que l'on boit dans nos verres (station de pompage, de potabilisation, château d'eau, processus d'épuration et de décantation) en participant à des expériences pratiques avec des bouteilles. Les 15 enfants et 6 adultes ont ainsi pu comprendre pourquoi l'eau qui se trouve dans la nature est souvent impropre à la consommation (déchets, polluants, algues, terre...). Ils ont également appris à distinguer de l'eau non potable par l'odorat et le goût, ainsi que les états de l'eau (liquide, solide, vapeur). L'animatrice a également donné des explications sur les risques liés à la sécheresse, et fait de la sensibilisation aux économies d'eau et à la consommation sans plastique. En fin de séance, les participants ont partagé des crêpes.
- 14 juin : Le deuxième atelier animé par l'association RENARD fut sur le thème "les déchets : d'hier à aujourd'hui". 30 participants furent présents pour assister à une présentation chronologique de la gestion des déchets, de la préhistoire à aujourd'hui. Un premier atelier fut consacré à faire placer aux participants les déchets selon leurs périodes historiques. Le second atelier consistait à faire choisir aux participants la bonne poubelle dans laquelle jeter le déchet qui leur a été distribué. Il fut conclu par un discours récapitulatif sur les bonnes pratiques de tri. Un troisième atelier consistait à deviner ce qu'on peut produire avec certains déchets recyclés, ainsi que la quantité nécessaire à la production d'une unité.
- 17 juin : Journée organisée en partenariat avec les scouts de France, en présence de 14 enfants et 7 adultes. Cette

journée a permis aux enfants d'être sensibilisés à la nature et à la biodiversité.

Scénario du jeu pédagogique : Des canetons n'ont plus assez d'eau dans leur marre. Chaque équipe de construction doit récolter le matériel de construction pour pouvoir acheminer l'eau dans la mare aux canards. Sur le format d'un poule-renard-vipère. Chaque équipe doit rentrer dans la base d'une autre équipe pour y récupérer du matériel de construction (pics à brochettes, demi-bouteille, ficelles). Pour défendre sa base chaque équipe peut attraper les autres joueurs avec un mécanisme de prise de foulard, accroché à l'arrière du pantalon des adversaires. Quand un joueur se fait attraper, il est emmené en prison. Pour sortir de prison, il faut répondre à un défi sur la biodiversité et l'écologie. Un joueur par équipe peut aussi aller vers le Père Castor pour faire le défi et gagner du matériel de construction. A la fin du jeu, chaque équipe construit un aqueduc. L'équipe qui transporte le plus d'eau gagne. L'action fut conclue par un goûter.

- 21 juin et 12 juillet : Action de sensibilisation au tri des déchets avec des jeunes du quartier. Nous avons rendu visite aux habitants des 5 bâtiments du square Auguste Comte, de 18h à 20h, répartis en 3 groupes, encadrés par 3 adultes.

L'action a plutôt bien été accueillie par les habitants, malgré une certaine difficulté à faire passer le message à certains du fait d'une barrière de la langue, de personnes malades ou d'un refus de prendre le temps d'écouter notre discours. Nous avons pu prendre les contacts de 6 habitants, qui se sont déclarés intéressés pour participer à notre action de construction de bac ou à l'arrosage une fois l'installation effectuée.

- Construction des bacs à fleurs, qui furent installés aux abords des immeubles de Paris Habitats, à Chennevières. Cette action a eu lieu sur plusieurs séances, en présence de bénévoles pour aider et encadrer les participants :  
Lundi 3 juillet, de 17h30 – 19h : Préparation des planches et pieds qui servent à la construction des bacs (3 bénévoles et un salarié présent).

Mardi 4 juillet 17h – 19h : Construction des bacs avec un habitant du square Auguste Comte (3 bénévoles et un salarié présent).

Jeudi 6 juillet : 10-12h : Découpe des planches et des pieds (un bénévole et un salarié) ; 17h – 19h : Construction des bacs.

Nous les avons installés au square A. Comte à la rentrée scolaire, et nous y planterons divers types de plantes (aromatiques, décoratives...). Cette action avait pour but

de sensibiliser les locataires de Paris Habitat au respect du lieu de vie.

- Première semaine des vacances du mois de décembre: Actions de nettoyage des graffitis qui se trouvent derrière les box du terrain de basket, derrière le bâtiment 3 de Clément Ader.

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens matériels: cahiers, stylos, marqueurs, ordinateurs, tableaux, livres, imprimante, goûter des enfants sur place, produits d'entretiens, électroménager, matériel pour ramasser les déchets.

Moyens humains: L'association dispose d'un terreau de bénévoles (une trentaine) qui participe aux actions de l'association. 23 bénévoles sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement scolaire.

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)		
Adultes-Relais	1	1
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>		
Bénévoles	33	1,5
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

**Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés**

- La majorité des parents nous ont fait des retours satisfaisants, et comptent réinscrire leurs enfants pour l'année scolaire 2023-2024.
- Questionnaires de satisfaction très positifs (cours pour adultes et accompagnement à la parentalité) :



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renvoi de la fiche de liaison en janvier, au centre municipal La Colline, dans le cadre du CLAS. Nous avons ainsi pu leur faire un retour sur les élèves que nous avons en commun dans le cadre du soutien scolaire.</li> <li>• L'appréciation positive des établissements partenaires de notre travail, dont le centre municipal La Colline, la mairie de Chennevières-sur-Marne et le bailleur i3f.</li> <li>• Le nombre de personnes concernées par nos actions est en nette augmentation.</li> <li>• Les habitants qui ont connaissance de nos initiatives les soutiennent, y compris ceux qui n'y participent pas.</li> </ul>
<p align="center"><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b></p> <p>Une cotisation annuelle de 20 euros par famille est demandée à l'inscription, et permet aux familles de bénéficier de tous nos services.</p>
	<p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b></p> <p>Une participation exceptionnelle de 5 euros par famille a été demandée pour la sortie au Château de Vaux le Vicomte, du fait du coût élevé de la sortie.</p>
	<p><b>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</b></p> <p>Les actions subventionnées représentent 90% des activités de l'association en 2023. La règle de répartition des charges indirectes est basée sur ce pourcentage.</p> <p>Le salaire de l'adulte relais est subventionné par la préfecture.</p>
	<p><b>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :</b></p> <p>La différence entre le budget prévisionnel de et le budget définitif de s'explique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coûts relatifs à l'achat de denrées alimentaires ont diminué, du fait d'une augmentation des dons</li> </ul>

alimentaires (initialement 3656€ de dépenses prévues sur l'année, contre 1337 €).

- Les achats alimentaires liés aux évènements locaux (stands alimentaires) ont été auto-financés et retirés du budget (1680€).
- Les charges fixes liées aux actions ont augmenté, du fait d'une augmentation des coûts.

**Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables)**

**Bénévolat :**

Sur l'année :

Soutien scolaire :

7 bénévoles \* 4 jours (par semaines) \* 1,5 heures par jour \* 36 (semaines de cours dans l'année scolaire) = 1 512 heures  
1 512 h \* 11,52 € (smic horaire brut) = 17 418 €

Alphabétisation :

1 bénévole \* 2 heures par semaines \* 36 semaines = 72 heures  
72h \* 11,52 € = 829€

Sensibilisation à la citoyenneté :

3 bénévoles \* 2 heures par jours \* 14 jours = 84 heures sur l'année  
84h \* 11.52€ = 968€

Sorties pédagogiques :

4 bénévoles \* 5 jours \* 4 heures par jours = 80 heures à l'année  
80h \* 11.52 € = 922€

Journée de la femme :

5 bénévoles \* 6 heures = 30 heures  
30h \* 11.52€ = 345 €

Soirée parentalité -débat :

5 bénévoles\*5 heures\* 4 soirées= 100 heures par an  
100h \* 11.52 € = 1152€

**Total heures de bénévolat dans l'année : 1878 heures**

**Total valorisation du bénévolat : 21634 € sur l'année**

**Mise à disposition gratuite de biens immeubles :**

Mise à disposition du local = 9 950 € sur l'année

**Dons alimentaires = 1476 € sur l'année**

**Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :**

Les subventions accordées par la politique de la ville et le département ont été moindres que celles prévues initialement (respectivement 3000€ au lieu de 5000€, et 2000€ au lieu de 4442€). Ce qui nous a amené à imputer le budget des actions de sensibilisation à la citoyenneté aux bailleurs sociaux i3F (973€) et Paris Habitat (574€), avec lesquels nous avons établi un partenariat.

Nous avons par ailleurs financé le reste à charge des actions par des ventes effectuées lors de tenus de stands alimentaires pour la ville et/ou le département.